



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 04 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA, Gilles JANNARELLI représenté par Pauline MIQUEL

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Gérard ESPINOSA

FINANCES : Approbation des comptes de gestion 2023 **Délibération n° 2024-02-04/10**

Le compte de gestion (un compte d'analyse), présente la situation comptable et patrimoniale d'une collectivité. Etabli par le receveur général des finances en fin d'exercice, il permet de retracer la formation du résultat, en détaillant toutes ses ressources et tous les emplois auxquels ces ressources sont affectées. Il est soldé grâce à des écritures comptables de virement, effectuées sur le compte de résultat depuis le compte de gestion.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au budget principal de l'exercice 2023, ainsi que celui du budget annexe du service de l'assainissement a été réalisée par le receveur des contributions de St Mathieu de Trévières.

Les Comptes de Gestion (CG) transmis par la trésorerie s'établissent comme suit :

Compte de Gestion du Budget Principal :

Résultats :	Section d'Investissement :	-126 396,48 €
	Section de Fonctionnement :	436 029,03 €

Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de l'Assainissement :

Résultats :	Section d'Investissement :	00,00 €
	Section de Fonctionnement :	19 977,03 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et les écritures du compte de gestion par le receveur des contributions de St Mathieu de Trévières,

Madame le Maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion du budget principal et du service de l'assainissement du receveur des contributions pour l'exercice 2023.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'exercice du budget 2023,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le :

ID : 034-213402969-20240404-2024_02_04_10-DE

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention de Mathieu BOURGARIT :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et du service de l'assainissement du receveur des contributions de St Mathieu de Trévières pour l'exercice 2023,
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait. Saussines, le 04 avril 2024
Mme le Maire, Isabelle de Montgolfier.

